

Procédure véhicule économiquement irréparable

Par **capelle**, le **26/08/2015** à **17:14**

Bonjour

Mon véhicule a été endommagé le 1er août 2015 dans un accident dans lequel je n'ai aucune responsabilité. Il a été expertisé le 4 août 2015 et déclaré économiquement irréparable (mais pas gravement endommagé, il roule parfaitement en l'état). Depuis cette date j'ai été relancé plusieurs fois par l'expert qui me demande de lui indiquer si je souhaite conserver ou céder mon véhicule or il ne m'est possible de prendre cette décision qu'à condition de savoir ce que je toucherais si je conservais celui ci et ce que toucherais si je le cétais. Informations dont je ne dispose pas, mon assurance ne m'ayant communiqué aucune proposition d'indemnisation et m'indiquant qu'elle ne sera en mesure de le faire que lorsqu'elle aura reçu le rapport d'expert, le dit expert refusant d'envoyer son rapport tant que je ne lui aurais pas indiqué ma décision ! La situation me semble ubueque
Est ce la procédure normale ? Que dois je faire ?
Merci d'avance pour votre réponse